CAIRN.INFO
Chercher, repérer, avancer.

LA BIODIVERSITÉ DANS LES RELATIONS NORD/SUD : COOPÉRATION OU CONFLIT ?

Marc Hufty

Armand Colin | *Revue internationale et stratégique*

2005/4 - N°60
pages 149 à 158

ISSN 1287-1672

Article disponible en ligne à l'adresse:

---

http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-149.htm

---

Pour citer cet article :

Hufty Marc, « La biodiversité dans les relations Nord/Sud : coopération ou conflit ? »,
Revue internationale et stratégique, 2005/4 N°60, p. 149-158. DOI : 10.3917/ris.060.0149

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

RÉSUMÉ ABSTRACT

/ Marc Hufty est enseignant-chercheur à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève. L'auteur peut être contacté à l'adresse e-mail suivante : marc.hufty@iued.unige.ch

La biodiversité dans les relations Nord/Sud : coopération ou conflit ?

La biodiversité est devenue en quelques années un objet des relations internationales. Elle implique des problèmes stratégiques de première importance, pour l'humanité, les États et divers acteurs. La sécurité alimentaire et le développement des biotechnologies ont accru les conflits liés à la conservation, à l'accès et aux droits d'usage de la diversité biologique. La principale ligne de fracture se situe entre les pays du Sud, détenteurs des ressources génétiques, et les pays du Nord, détenteurs des moyens de mettre celles-ci à profit. L'importance du thème justifie le développement de mécanismes de coopération internationaux, aujourd'hui insuffisants, ainsi qu'un effort accru de recherche.

Biodiversity in North / South Relations : Cooperation or Conflict ?

Biodiversity has become in the last few years a major issue in international relations. It implies strategic questions of utmost importance for humankind, states and many other actors. Food security and the development of biotechnologies have sharpened the conflicts related to biological diversity conservation, access and rights of use. The main political tension lies between developing countries, where most of the genetic resources are found, and industrialized countries, which have the capacity to exploit them. The importance of this issue justifies the development of international cooperation mechanisms, which are currently insufficient, as well as increased investments in research.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

La biodiversité dans les relations Nord/Sud : coopération ou conflit ?

/ Marc Hufty Enseignant-chercheur à l'Institut universitaire d'études du développement, Genève

Introduction

La « biodiversité » fait désormais partie intégrante des relations internationales. La conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance », organisée par le gouvernement français du 24 au 28 janvier 2005 et qui a réuni scientifiques et politiques, illustre parfaitement l'importance prise par ce thème. Mais pourquoi et comment la biodiversité s'est-elle transformée en un enjeu global, à l'instar du réchauffement climatique ou de la désertification ? Que recouvre ce terme, quels en sont les enjeux au niveau mondial ? Quelles sont les lignes de fracture et les alliances en présence ?

Après quelques définitions, nous explorerons les enjeux de la biodiversité pour les relations internationales avec l'exemple de la conservation et ses conséquences pour les relations Nord/Sud.

De la diversité biologique à la biodiversité

La définition la plus courante de la diversité biologique est celle donnée par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Selon elle, elle peut se comprendre comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris [...] les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

Le concept de « diversité biologique » est lui-même récent puisqu'il a été formulé en 1980 par Thomas Lovejoy, dans un rapport rédigé pour le gouvernement américain (*Global 2000 Report to the President*, 1980). Contraction du premier, le terme de « biodiversité » est souvent attribué au sociobiologiste Edward Wilson qui a largement contribué à le populariser. Mais, comme il le précise lui-même dans un entretien avec Olivier Postel-Vinay (2000), le terme a été forgé par Walter Rosen, du *National Research Council*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

des États-Unis lors de la première réunion préparatoire du *National Forum on Biodiversity* (Heywood et al., 1995). Les deux termes ont depuis été souvent utilisés comme synonymes.

Recouvrent-ils la même réalité ? En 1879, le philosophe C. S. Peirce, afin de clarifier la réflexion, affirma qu'un terme n'a d'intérêt que s'il apporte un changement à notre compréhension d'une situation donnée. Il nous semble donc utile d'apporter ici une brève précision sémantique. Ces deux termes ne sont pas utilisés dans le même contexte. Le terme de diversité biologique reste l'apanage des diverses disciplines de la biologie. Il n'est pas passé dans le vocabulaire international, alors que la « biodiversité » est désormais une problématique à l'échelle mondiale.

Divers facteurs expliquent la transformation de la diversité biologique en un enjeu majeur des relations internationales. Un premier est lié à la sécurité alimentaire mondiale, en particulier à la prise de conscience de la vulnérabilité de l'agriculture moderne, qui repose sur une base génétique de plus en plus étroite. En 2004, selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de l'Organisation des Nations unies (ONU), cent cinquante espèces végétales nourrissaient la population mondiale et douze cultures seulement fournissaient 80 % de l'apport énergétique d'origine végétale. Au cours du XX^{e} siècle, les variétés à haut rendement ont remplacé progressivement les variétés d'origine, et ce bien que certains épisodes de pathologie végétale, comme l'épidémie de rouille de la feuille du maïs de 1969-1970 aux États-Unis, aient démontré le danger de cultiver à grande échelle des plantes alimentaires peu diversifiées génétiquement. La solution à ce problème fut trouvée en croisant une espèce mexicaine de maïs sauvage proche de l'extinction, le *Zea diploperennis*, avec des variétés à haut rendement. Mais en ce moment même, de nombreuses espèces, telles que la banane ou le soja, sont sujettes au même type de risques.

Un second facteur est le développement rapide des biotechnologies [1], et en particulier, depuis trente ans, du génie génétique [2]. Les sciences de la vie et leurs applications dans la production alimentaire, la cosmétique, la pharmacie ou la médecine ont pris un essor extraordinaire, avec pour corollaire un intérêt sans précédent pour les intrants d'origine biologiques, en particulier les « ressources génétiques » [3]. Le progrès technologique a donc donné une valeur inestimable à certains éléments du vivant, les séquences ADN en particulier, supports de l'information génétique (Weber, 2000). Transformés en ressources, les gènes sont devenus un nouvel enjeu économique et industriel, sujets à appropriation, concurrence, conflits et, nécessairement, régulation.

1. « Toute technique qui utilise des organismes vivants ou une substance de ces organismes pour créer ou modifier un produit, pour améliorer une plante ou un animal, ou pour développer un micro-organisme pour un usage spécifique », Bureau d'évaluation technologique du Congrès américain (OTA), 1989, traduction de l'auteur.

2. « Utilisation de la biologie moléculaire pour modifier délibérément de l'ADN, avec comme conséquence de modifier la nature et l'expression des organismes concernés », (Schärer-Züblin,1998).

3. Le matériel génétique des organismes vivants a une valeur de ressource future ou actuelle. La paternité de ce concept est attribuée à Otto Frankel. On les distinguera des ressources biologiques, concept plus large qui se réfère aux espèces vivantes comme ressources (animaux et plantes).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

Ces exemples démontrent l'intérêt de préserver les ressources génétiques, que ce soit dans les écosystèmes naturels ou chez les petits agriculteurs. L'extinction des espèces est aujourd'hui l'un des problèmes les plus critiques auquel fait face l'humanité. Selon certains biologistes, nous sommes entrés dans une sixième grande vague historique d'extinction des espèces (Leakey & Lewin, 1995), avec la particularité que cette fois-ci, elle est le résultat de l'action humaine. D'un autre côté, les milieux naturels de haute diversité rétrécissent comme peau de chagrin. Il en est ainsi des forêts tropicales qui abritent 50 % des espèces vivantes alors qu'elles n'occupent que 6 % des terres émergées (Wilson, 1992). Au cours des années 1990, 15 millions d'hectares ont été défrichés chaque année, principalement en Afrique et en Amérique latine (FAO, 2003). De nombreuses espèces potentiellement utiles pour l'homme disparaissent ainsi. C'est une perte difficilement quantifiable et qui oblige à des compromis incertains entre la croissance économique à court terme et d'éventuels bénéfices futurs d'une politique de sauvegarde. De l'autre côté, la FAO estime que les trois quarts de la diversité génétique des cultures agricoles ont été perdus en un siècle. Or, la possibilité de sélectionner dépend directement de la diversité. Et malgré le travail considérable de recensement des variétés natives par le réseau des banques de gènes du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), ou celui des jardins botaniques, les champs des petits agriculteurs contiennent toujours la majorité des plantes alimentaires. Le paradoxe est qu'en encourageant l'utilisation de variétés modernes par le petit paysannat ou la mise en culture de nouvelles terres prises sur des écosystèmes sauvages, l'industrie agroalimentaire réduit la diversité génétique qui lui est vitale. Ce point met aussi en évidence le lien entre diversité génétique et culturelle (Skutnabb-Kangas et al., 2003).

Ces considérations montrent que les enjeux dépassent largement le domaine des sciences biologiques et s'inscrivent dans le cadre des changements environnementaux globaux. La biodiversité a dépassé ses frontières disciplinaires pour être construite socialement autour d'enjeux institutionnels, scientifiques, techniques, juridiques, politiques, économiques et culturels. Il s'agit d'une métamorphose qui implique la nécessité d'élaborer une économie politique internationale de la biodiversité (Aubertin et al., 1998). Cette économie politique peut s'élaborer à partir de deux outils : les champs sociaux et les régimes internationaux.

La biodiversité comme enjeu des relations internationales

La biodiversité peut être analysée comme un champ social, au sens d'un « espace social structuré autour d'intérêts communs et composé d'acteurs, d'enjeux, de références communes, de lois et de processus » (Bourdieu, 1984). À grands traits, les acteurs se trouvent en compétition pour le contrôle des ressources générées par ce champ : ressources génétiques ou revenus découlant de celles-ci, connaissances, réseaux et prestige. Par définition, ils agissent dans le cadre de règles spécifiques au champ social et qui régulent la compétition pour le contrôle des ressources. Les acteurs y occupent des positions inégales selon les ressources qu'ils contrôlent et sont en compétition pour ces posi-

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

tions. Ceux qui dominent un champ maîtrisent habituellement la production des règles, des idées et de l'information.

L'ensemble des règles du champ peut s'analyser à partir du concept de « régime international » (Krasner, 1982). Développé au départ pour réconcilier les pôles réaliste et idéaliste des relations internationales dans une situation d'interdépendance complexe (Keohane & Nye, 1977), ce concept visait à permettre l'analyse de domaines limités tout en intégrant d'autres acteurs que les États dans l'analyse. Les théoriciens ont observé dans ce contexte l'apparition d'arrangements collectifs particuliers, constitués de l'ensemble des normes, règles et pratiques qui régulent un domaine. À la fois interdisciplinaire et multi-niveaux (Hufty, 2005), le concept de régime international intègre l'ensemble des enjeux du domaine, aux niveaux international, national et local.

Il existe donc un « régime international de la biodiversité » (Hufty, 2001) composé des institutions (ensembles récurrents de normes, règles et pratiques) qui structurent le champ. Il implique comme acteurs, outre les États, l'industrie de la vie, des ONG, des organisations internationales et des organismes de recherche. Il s'est constitué au carrefour d'une série de négociations et de débats internationaux qu'il recouvre ou chevauche : le débat relatif aux plantes alimentaires (sécurité alimentaire, conservation et accès aux ressources phytogénétiques — privilège des agriculteurs —, sécurité biologique et organismes génétiquement modifiés), le débat lié à la conservation (aires protégées, espèces menacées), à la diversité culturelle (peuples autochtones, petits paysans), et aux droits de propriété intellectuelle (obtentions végétales, innovations industrielles, commerce, connaissances traditionnelles). La Convention sur la diversité biologique constitue la clef de voûte normative du régime.

L'enjeu de la conservation

Face au rythme auquel disparaissent les habitats naturels, il existe un large consensus au sein des acteurs sur la nécessité de la conservation. Mais de nombreux défis se posent : tout d'abord connaître les espèces et leurs écosystèmes pour savoir ceux qu'il faut protéger et établir comme priorités. Ensuite, il faut mettre au point des mécanismes et des financements viables.

Le premier défi est celui de la connaissance. La diversité biologique n'a jamais été recensée de façon systématique car il s'agit d'une tâche démesurée. Le nombre d'espèces vivantes n'est en effet au mieux qu'estimé et fait l'objet d'une controverse. Les estimations vont de 5 à 100 millions (avec une fourchette étroite de 10 à 30). Or nous n'en connaissons que 2 millions (Mace, 2005), et encore, souvent de manière extrêmement sommaire. D'ici à ce que l'on dispose du temps nécessaire pour les connaître toutes, nombreuses sont les espèces qui auront disparu. La connaissance du fonctionnement des écosystèmes reste également très lacunaire. L'« initiative taxonomique mondiale », lancée par la conférence des parties de la convention en 2001, vise à coordonner les efforts en matière d'inventaires biologiques et à les appuyer, en particulier au niveau des systèmes nationaux

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

(chaque pays signataire doit mettre au point son propre système d'information), qui sont souvent dotés de moyens insuffisants. Former des taxonomistes, rationaliser les collections existantes, financer des missions de terrain parfois fort coûteuses, et fixer des priorités, toutes ces mesures demandent des ressources considérables. L'objectif de l'initiative est de diffuser cette information. Elle est aidée en cela par le Système mondial d'information sur la biodiversité dont le rôle est d'assurer le libre accès aux données mondiales.

Le second défi est celui des mécanismes de la conservation et de leur financement. Les premières conventions internationales apparaissent au début du XX^e^ siècle. Ces traités s'accompagnent de la création, à partir des années 1940, d'organisations non gouvernementales spécialisées : l'Union mondiale pour la nature (IUCN) en 1948 [1], le Fonds mondial pour la nature (WWF) en 1961, et bien d'autres. En parallèle se développent des mécanismes de conservation *in situ*. Le premier parc moderne, le *Yellowstone*, établi dans les montagnes Rocheuses aux États-Unis en 1872, devint un modèle de référence pour la conception des aires protégées, elles-mêmes devenues le principal mécanisme de conservation dans le monde. La surface couverte par des aires protégées croît exponentiellement depuis les années 1960, atteignant aujourd'hui 10 % de la surface des terres émergées, soit plus de 20 millions de kilomètres carrés (IUCN et al., 2004). Les financements sont nationaux, mais il existe des mécanismes internationaux d'aide. Le Fonds pour l'environnement mondial, créé un an avant la CBD, en est le principal chaînon.

Depuis les années 1960, la FAO a mis en place un système de conservation des ressources phytogénétiques. Il se compose d'un cadre légal, de mécanismes de récolte de germeplasme et d'instruments divers. En 1971, les fondations Ford et Rockefeller, ainsi que la Banque mondiale (BM), acteurs importants de la « révolution verte », ont persuadé les banques de semences agricoles internationales de se regrouper sous la coordination d'un organisme de tutelle, le Groupe consultatif international pour la recherche agricole (GCRAI), siégeant dans l'immeuble de la Banque mondiale à Washington. Il est aujourd'hui lié par des accords au système de la FAO. Les ressources phytogénétiques sont régulées par le Traité international sur les ressources génétiques des plantes, négocié durant de longues années sous l'égide de la FAO et entré en vigueur en juin 2004, en « harmonie » avec la CDB. Il établit un système multilatéral de conservation, d'accès et de partage équitable des bénéfices. En échange d'un accès facilité, les utilisateurs de semences, dont les 600 000 échantillons disponibles au sein du réseau GCRAI, versent une compensation à un fonds fiduciaire qui en redistribue une partie aux petits agriculteurs des pays en développement. Ces derniers se voient ainsi reconnaître pour la première fois leur contribution historique au développement des plantes alimentaires.

1. Fondée en 1948 à Fontainebleau, l'*International Union for the Protection of Nature* (IUPN) change son nom en 1956 pour *International Union for the Conservation of the Nature and Natural Ressources* (IUCN) et adopte son nom actuel (*World Conservation Union*) en 1990, tout en conservant son acronyme antérieur.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

Le conflit Nord/Sud

C'est avec la conférence de Stockholm de 1972 que l'environnement devient un domaine à part entière des relations internationales et que s'affirme le lien entre environnement et développement. Vingt ans après, la conférence de Rio sur l'environnement et le développement repris l'ensemble du chantier. La convention sur la diversité biologique, une des trois conventions débattues à Rio, est le produit d'une coïncidence d'intérêt entre les grandes ONG « conservationnistes », désireuses de rationaliser la conservation en rassemblant les divers instruments légaux existant dans une convention cadre [1], et certains États.

Le problème du régime international de la biodiversité — et il est de taille — est lié à une double disparité : la majorité des ressources génétiques se trouve dans les milieux naturels et chez les petits paysans du Sud, en particulier dans les pays dits de mégadiversité [2], alors que les connaissances, les capitaux, les marchés, les organismes de recherche et les entreprises de l'industrie de la vie se trouvent essentiellement dans les pays du Nord.

Les pays industrialisés ont progressivement réalisé leur dépendance en intrants biologiques en provenance des pays du Sud et la nécessité de maintenir l'accès à ces ressources à long terme pour leur sécurité alimentaire et leur industrie à partir des années 1970. La question a fait surface aux États-Unis alors que les scientifiques et l'industrie ont alerté les autorités politiques sur la vulnérabilité du pays. L'État américain développe en réaction une « Stratégie de conservation de la diversité biologique » qui propose une série de mesures visant à assurer un approvisionnement constant en ressources génétiques pour son industrie : la restructuration des réseaux de conservation *ex situ*, la mise en place d'un réseau mondial d'aires protégées, le développement de la législation et de la réglementation internationale et une aide accrue aux organisations non gouvernementales de conservation (OTA, 1987). Elle met en évidence le lien entre conservation et développement dans les pays du Sud, et suggère que l'aide au développement des États-Unis soit recentrée afin d'incorporer systématiquement la conservation de l'environnement, y compris en utilisant leur influence prépondérante au sein des banques multilatérales de développement. Le concept de sécurité nationale inclut désormais la biodiversité [3]. Les États-Unis, bien qu'ils ne l'aient jamais ratifiée, sont parmi les principaux promoteurs de la CDB.

De l'autre côté, les pays du Sud prennent conscience du potentiel que cela peut représenter. Durant quelques années, ils ont eu l'impression que s'ouvraient de nouveaux horizons : l'or vert de la biodiversité allait contribuer à leur décollage économique. Au

1. Il existe plus de 1000 textes régionaux et internationaux relatifs à la protection de la diversité biologiques. Ils se chevauchent en partie et la Convention, s'appuyant sur ces textes, a un rôle de coordination. Geneviève Imbert, « Liens entre la Convention, la législation internationale et les autres textes d'importance », intervention orale, Séminaire de formation sur la biodiversité, Cirad, Montpellier, 27-29 juin 2000.

2. Une liste qui varie selon les sources mais qui comprend les pays où se trouve la plus grande diversité génétique des plantes et animaux, entre autres : la Papouasie-Nouvelle Guinée, les Philippines, la Malaisie, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, le Mexique, le Brésil, la Colombie, la Bolivie, le Pérou, le Congo, Madagascar, mais aussi l'Australie et, selon les listes, les États-Unis d'Amérique. Voir McNeely et al. (1990).

3. Les rapports de la Maison Blanche sur la sécurité nationale incluent la biodiversité depuis 1991 et l'Administration Bush père.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

début des années 1990, cet espoir fut entretenu par les acteurs du Nord, désireux de mobiliser le Sud en faveur de la conservation des ressources génétiques. Mais, déçus par l'attitude peu coopérative du Nord sur les ressources phytogénétiques, les pays du Sud choisirent d'appliquer le principe de souveraineté nationale aux ressources génétiques, qui fut intégré à l'article 3 de la Convention. Contrairement aux « biens communs », la diversité biologique est en effet localisée sur un territoire délimité et il est possible en théorie d'empêcher son accès. En échange de l'accès à ces ressources, le Nord partage ses connaissances et verse une aide pour leur conservation et leur mise en valeur.

Ce gain apparent des pays du Sud est moins spectaculaire qu'il n'y paraît. Il s'accompagne en effet d'une contrepartie dont toute la portée n'apparaît pas au premier abord. Le partage des bénéfices invoqué par la convention implique que les ressources génétiques puissent faire l'objet d'une exploitation industrielle et commerciale. Plus elle sera importante, plus le profit à partager le sera aussi. Les pays du Sud ont donc intérêt à participer à l'organisation de l'exploitation industrielle des ressources génétiques. Mais puisqu'il n'y a pas de marché sans propriété privée, cela implique aussi d'accepter le régime dominant de protection de l'innovation industrielle, à savoir les droits de propriété intellectuelle conçus et élaborés au Nord. Dans les faits, les attentes du Sud ne se matérialiseront pas. D'une part, les bénéfices tirés aujourd'hui de la « biodiversité » restent les mêmes qu'autrefois, bois précieux, animaux rares, plantes entières : davantage des ressources biologiques que génétiques. D'autre part, les industriels sont rebutés par les difficultés de prospection au Sud et le développement de l'informatique leur donne désormais les moyens de tester de façon aléatoire des millions de molécules pour développer de nouveaux produits. Les obtenteurs végétaux préfèrent quant à eux puiser dans les banques de gènes ou les jardins botaniques — d'accès public — plutôt que de recourir aux variétés natives. Par contre, le Sud a bel et bien accepté le régime des droits de propriété de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Conclusion

La biodiversité, problème de changement global, est un domaine à part entière des relations internationales et mérite à ce titre une attention toute particulière. Il se situe au croisement d'un nombre important de domaines comme l'organisation internationale, l'économie politique, les relations Nord/Sud. Malgré une apparente difficulté technique, il peut être compris grâce aux outils des relations internationales. Notre choix fut de traiter de la conservation grâce à la théorie des champs sociaux — élargissant ainsi quelque peu la pensée de Bourdieu — et avec celle des régimes internationaux, dont le champ d'étude peut s'étendre jusqu'au local. D'autres approches comme la gouvernance auraient également pu être évoquées.

La théorie des régimes se prête mieux à l'observation de la coopération alors que la théorie des champs s'adapte plus aux situations conflictuelles. Si les pays du Sud, qui ne forment pas, loin de là, un bloc unique — sinon aux fins d'un examen volontairement

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

limité de la réalité — ont semblé obtenir des gains substantiels lors des négociations sur la CDB, on se rend compte aujourd'hui de ce qu'il en est vraiment. Les promesses mirobolantes ne se sont pas matérialisées, et les seules espèces sonnantes et trébuchantes associées à la biodiversité sont, soit le produit de l'éternelle extraction, soit liées à la conservation, qui passe par le même type de conditionnalité que l'aide au développement. Les pays industrialisés — si tant est que l'on puisse en parler comme d'un ensemble homogène — ont su tourner à leur avantage l'élaboration en cours du régime international de la biodiversité, le liant à d'autres régimes, comme celui de l'aide au développement ou du commerce.

Quoiqu'il en soit, et au-delà de ces gains et de ces pertes, la dégradation des milieux naturels et la disparition de ressources dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences, risque de remettre en cause un système international davantage fondé sur les rapports de force que sur une juste coopération.

Éléments bibliographiques

Catherine Aubertin, Valérie Boisvert et Franck-Dominique Vivien / « La construction sociale de la question de la biodiversité » dans *Natures, Sciences, Sociétés*, 6 (1), 1998, p. 7-19.
Pierre Bourdieu / *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
FAO / *Global Forest Resources Assessment*, Nations unies, Rome, 1983.
FAO / « Le traité international sur les ressources génétiques des plantes prend effet », 2004, téléchargé le 20 septembre 2005 sur le site :
www.fao.org/newsroom/fr/news/2004/47027/
Vernon H. Heywood (sous la dir.) / « Introduction », in United Nations Environment Programme, *Global Biodiversity Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
Marc Hufty / « La gouvernance internationale de la biodiversité », *Études internationales*, vol. 22, nº 3, mars 2001, p. 5-29.
Marc Hufty / « Transactions, régimes et gouvernance environnementale : deux concepts pour une approche interdisciplinaire », soumis à *Desenvolvimento & Meio Ambiente*, Curitiba, Brasil, 2005, accepté le 16 novembre 2005.
IUCN, UNEP, WCMC / *World Database on Protected Areas* (WDPA), CD-ROM, 2004.
Robert Owen Keohane, Joseph S. Nye / *Power and Interdependence, World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Company, 1977.
Stephen D. Krasner / « Structural Causes and Regimes Consequences : Regimes as Intervening Variables », *International Organisation*, 1982, 36 (2), p. 185-205.
Richard E. Leakey, Roger Lewin / *The Sixth Extinction : Patterns of Life and the Future of Humankind*, New York, Doubleday, 1995.
Thomas Lovejoy / « Changes in Biological Diversity », in *The Global 2000 Report to the President*, Vol. 2, 1982.
Georgina M. Mace / « An Index of Intactness », *Nature*, nº 434, 2005, p. 32-33.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin

Jeffrey A. MacNeely, Kenton R. Miller, Walter V. Reid, Russel A. Mittermeier et Thimothy B. Werner / *Conserving the World's Biodiversity*, IUCN, WRI, CI, WWF et Banque mondiale, Washington, 1990.

OTA (Office of Technology Assessment of U.S. Congress) / *Technologies to Maintain Biological Diversity*, Washington, U.S. Congress Service, 1987.

OTA (Office of Technology Assessment of U.S. Congress) / *New Developments in Biotechnologies : Patenting Life*. Special Report, Washington, 1989.

Charles Sanders Peirce / « Comment rendre nos idées claires », *Revue Philosophique*, VII, 1979, p. 39-57.

Olivier Postel-Vinay / « Entretien avec Edward Wilson », *La Recherche,* 2000, pp. 14-16.

Esther Schärer-Züblin (sous la dir.) / *L'Alimentation au fil du gène*, Nestlé, Vevey, 1998.

Tove Skutnabb-Kangas, Luisa Maffi, David Harmon / *Sharing a World of Difference. The Earth's Linguistic, Cultural and Biological Diversity*, Paris, Unesco, 2003.

The White House / *National Security Strategy of the United States*, Washington, White House, 1991.

Hans Weber, « A, C, G et T... L'information et son contexte » / *Courrier de la Planète*, n° 57, 2000, p. 9-10.

Edward O. Wilson / *The Diversity of Life*, Cambridge (MA), Belknap Press of Harvard University, 1992.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - univ_paris4 - - 193.52.203.3 - 14/06/2012 09h13. © Armand Colin